

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: *Comité central.* — *A propos d'orthographe.* — *Un beau geste.* — Genève : U. I. G. — Messieurs : *Caisse maladie et invalidité des instituteurs genevois* : *Rapport du président sur l'exercice 1946.* — U. I. G. : *Compte rendu.* — Neuchâtel : *Nécrologie : Jules Decreuze ; Mlle Louisa Matile.* — *Communiqué : La « 6me semaine d'art belge ».*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Paul Perret : Déception ?* — *Maurice Sauty : Où la liberté n'est pas l'anarchie.* — **PARTIE DOCUMENTAIRE:** *A. Ogay : Le vélo.* — *Textes : La draisienne, invention du baron de Drais.* — *Le vélocipède au cours du XIXe siècle.* — *Filleul des Sociétés pédagogiques romandes.*

PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL

Le Comité central S. P. R. a tenu séance, le 29 mars, à la maison de Commune de Corseaux, sous la présidence de M. Michel (Lausanne).

Le Comité a transmis aux sections la protestation du S. L. V. contre l'ordonnance fédérale sur l'enseignement de la gymnastique et des sports ; les sections ont été chargées de prier les gouvernements cantonaux de s'élever contre tout empiètement du pouvoir central dans le domaine strictement réservé aux cantons.

Un tour d'horizon a permis de constater que sur le terrain international, une grande confusion règne entre les associations qui prétendent grouper les instituteurs. Notre ancien président Junod a bien voulu se charger d'un service d'échanges avec des collègues français.

Plusieurs centaines d'instituteurs américains désireraient visiter la Suisse cet été.

La principale question à l'ordre du jour était celle de l'action de la S. P. R. sur la presse. L'« Educateur » a des buts très limités et une audience nulle auprès du grand public. Il faudrait demander la collaboration de la presse pour éclairer la population sur les problèmes qui se posent à l'école et sur les solutions possibles.

M. R. Dottrens, directeur des Etudes pédagogiques à Genève, expose ses idées à ce sujet. Il faudrait monter un secrétariat de presse qui rendrait à notre cause les plus grands services en mettant le public au courant des efforts des instituteurs, techniciens compétents de l'enseignement. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas de susciter des polémiques, mais d'exposer des faits indiscutables.

Pour atteindre ce but, il faudrait créer une commission de presse ; des précisions et une demande d'étude seront adressées aux sections.

G. W.

A PROPOS D'ORTHOGRAPHE

Tout à fait d'accord avec ce que notre bulletinier dit en substance de l'orthographe¹, à savoir qu'elle n'est pas une mesure de l'intelligence. La preuve c'est que des êtres exceptionnellement doués comme un Louis XIV ou un Napoléon — pour n'en pas citer de vivants — l'ignoraient éperdument. Seulement ils pouvaient en faire fi tout à leur aise, sans avoir à en pâtir dans leur « situation ».

Ce n'est malheureusement pas le cas pour les hommes et les femmes que notre école primaire a eu pour mission de « préparer à la vie ». Il n'est pas indifférent, dans beaucoup de leurs professions, qu'ils connaissent bien ou mal l'orthographe. D'une enquête à laquelle je me suis livré pour en avoir le cœur net et que j'ai publiée ici même², il résulte bel et bien qu'une orthographe correcte entre en ligne de compte dans l'appréciation d'une demande d'emploi, par exemple, aussi bien que dans le succès et l'avancement dans une carrière. Je pourrais citer plus d'un cas précis où un candidat à une place a eu la préférence parce que sa lettre était écrite sans faute, où une sténo-dactylographe a été remerciée parce que sa grammaire était insuffisante, et où un ouvrier qualifié a passé contremaître grâce en partie à la bonne impression que faisaient sur ses chefs ses rapports correctement rédigés.

Qu'on pense donc ce qu'on voudra de l'étude de l'orthographe — et je suis le premier à convenir que c'est là un travail peu propre à cultiver l'esprit, et qu'il est regrettable qu'il faille lui sacrifier tant d'heures — c'est un fait qu'elle est nécessaire parce qu'utile.

Sans compter que les « anciens » instituteurs ne sont pas tous aussi convaincus de la « stérilité » des efforts dans ce domaine que R. G. l'assure : je suis personnellement persuadé qu'il est au contraire possible de progresser, et j'ai tenté de montrer comment en conclusion de l'enquête citée.

Essayez, les jeunes. Et pas pour la note : pour donner une chance de plus à vos élèves de réussir dans la vie !

Marcel Chantrens.

Je suis heureux de la mise au point du collègue Chantrens : elle me laisse sous-entendre que, dans mon article sur les « examens », je n'ai pas su préciser suffisamment ma pensée...

Loin de moi l'idée de contester à l'orthographe la place qui lui est due. Je m'élevais simplement contre le fait qu'elle prend, dans bien des classes, **toute la place**. En invitant mes jeunes collègues à travailler plus tranquillement, plus rationnellement cette branche, en les poussant à s'en tenir strictement au nombre d'heures inscrites à l'horaire des leçons, je pensais rendre service à la cause de l'orthographe elle-même, qui mérite mieux que d'être travaillée avec du dégoût ; je ne visais que cette vaine course à la moyenne, si desséchante pour la vie de l'école.

¹ *Bulletin*, du 8 mars 47.

² *Educateur*, des 16 et 23 juin 45.

Il va sans dire que j'essayais en outre de lutter contre ce travers qui nous pousse — oh ! cette « phobie des fautes » — à vouloir **tous** nos élèves forts en dictée. Certains sont doués : tant mieux ; profitons de leurs bonnes dispositions ; d'autres peinent ; ayons pitié d'eux et ne cherchons pas à les amener coûte que coûte, par un dressage souvent peu humain, à faire une bonne note d'orthographe à l'examen. Veut-on à tout prix qu'un infirme saute ou grimpe avec la même dextérité qu'un bien portant ? Aurions-nous le cœur d'insulter un élève que la nature a gratifié d'une voix fausse ? Dans le chant d'ensemble, on insiste gentiment pour qu'il se taise... Pourquoi donc importuner sans cesse nos « estropiés » en orthographe, pour qui ce drille est souvent une souffrance. Essayons de comprendre un peu leur vie d'écolier : hier, dictée ; aujourd'hui, dictée ; demain, dictée... Comment voulez-vous qu'ils viennent en classe avec le sourire quand ils savent que tous leurs efforts ne réussiront qu'à provoquer le regard navré ou courroucé du maître, ou à déclencher la malveillante moquerie des camarades ! Croyez-vous que c'est amusant d'être continuellement dans les plus de douze fautes, d'être considérés comme les « bobets » de la classe ! — Je cite les paroles d'un de mes gosses. — Si au moins, une fois, on leur faisait le compte des mots écrits justes... Ils en éprouveraient quelque consolation !

Je sais parfaitement qu'il y a peu de gloire à connaître l'art d'orthographier, et beaucoup de honte à l'ignorer ; je sais aussi que, dans la vie, la moindre faute discrédite son auteur ! Mais, de là à gaver mes gosses de connaissances, déjà suffisamment indigestes par elles-mêmes, pour satisfaire aux exigences d'un plan d'étude trop chargé et ne tenant pas assez compte des données de la psychologie moderne, il y a un bien grand pas que je me refuse à franchir.

Et là, je rejoins Chantrens, dans son exposé : travaillons l'orthographe, d'accord, mais paisiblement, avec le sourire, sans se préoccuper le moins du monde de l'examen ; allons-y sainement, « pour donner une chance de plus à nos élèves de réussir dans la vie ! »

R. G.

UN BEAU GESTE

Une histoire merveilleuse nous est venue aux oreilles, histoire d'une collègue mariée, que les ennuis et les soucis n'ont point épargnée cet hiver. Le mari, gravement malade, était laissé seul à la maison, alors que son état alarmant aurait réclamé la présence et les soins de sa femme ou d'une garde. Mais, l'épouse ne pouvait guère, pour des raisons faciles à comprendre, se permettre de quitter sa classe ; quant à la garde-malade, il n'y fallait pas songer afin de ne point compromettre une situation financière déjà peu brillante. Vous voyez d'ici l'effort de volonté que devait s'imposer cette collègue pour maintenir dans ses leçons un peu de cette sérénité qu'on demande si volontiers à tous ceux qui enseignent....

Or, alors que rien ne laissait prévoir un si heureux dénouement, cette institutrice s'est vu octroyer un congé payé de trois semaines, pour lui permettre de soigner son mari. Vous allez crier au miracle ou croire

au conte de fées ! Il n'en est rien ; la vérité est plus simple, mais d'autant plus belle : un groupe de collègues, touchés et remués par tant d'inquiétude et d'angoisse, s'en est allé trouver « Monsieur qui de droit » et a offert de payer une remplaçante à cette épouse si peu épargnée par l'adversité...

Ce fait ne valait-il pas la peine d'être conté ?

R. G.

GENÈVE

U.I.G. — MESSIEURS

CAISSE 'MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1946

présenté à l'assemblée générale du 19 mars 1947

Messieurs et chers collègues,

Le rapport financier que notre collègue Martin a fait paraître dans le Bulletin corporatif du 15 mars, vous a déjà renseignés sur la situation de notre société à la fin du dernier exercice.

Nous devons marquer d'une pierre noire l'année 1946, tant à cause de l'offensive des maladies, souvent très graves, qui ont frappé une cinquantaine de nos membres, apportant avec elles souffrances et soucis qu'à cause du déficit important que fait apparaître notre compte de profits et pertes.

Il semble bien que l'ère des rapports optimistes est terminée !

1. **Statistique.** — Au cours de cette dernière année, le Comité n'a enregistré ni décès, ni démissions. 3 sociétaires ont passé de la catégorie des actifs dans celle des pensionnés : nos collègues Passello et Ludwig le 1er septembre, notre collègue Leyvraz, le 1er décembre. 3 nouveaux collègues, à qui je souhaite en votre nom une cordiale bienvenue, ont été admis au cours de l'exercice ; ce sont MM. Eigenmann, le 1er janvier, Kliebes, le 1er mai et Haubrechts, le 1er octobre.

Au 31 décembre 1946, la société compte :

86 membres assurés pour soins et chômage,
24 membres assurés pour soins seulement,
9 membres assurés pour chômage seulement,
soit au total 119 associés.

2. **Feuilles de maladie et finances.** — Il a été établi 74 feuilles de maladie pour 50 assurés, soit 25 % de plus que l'an dernier.

Les dépenses occasionnées par les secours montrent éloquemment la gravité des cas dans lesquels la caisse a dû intervenir.

Ces secours s'élèvent au chiffre impressionnant de 7999 fr. 55 contre 3817 fr. en 1945. Si l'on ajoute à ces dépenses la part supportée par les assurés eux-mêmes, on arrive au total bien rarement atteint de 10 666 fr. 20. Cela représente, au tarif journalier de l'hôpital cantonal, 2370 journées de maladie (en moyenne 47 1/2 par malade).

Nos frais généraux ont subi, eux aussi, une sensible augmentation, du fait de l'impression des statuts revisés. Il n'est donc pas étonnant que la caisse ait dû subir une sérieuse hémorragie qui, si elle se renouvelait plusieurs fois, mettrait son équilibre en fâcheuse posture.

Voici, à titre de documentation, un tableau comparatif des dépenses, dans les deux derniers exercices :

		1945	1946
Frais généraux	Fr.	384.55	777.40
Médecins		2269.25	4453.05
Pharmacie		1195.95	2431.90
Autres frais		351.80	1114.60
 Totaux	Fr.	4201.55	8776.95

Tout cela se traduit par une augmentation des charges de 108 % et pourtant, le Comité a le sentiment d'avoir géré les intérêts qui lui sont confiés avec la plus stricte économie.

L'Office fédéral des assurances sociales ne manquera pas d'attirer notre attention sur cette situation anormale. C'est pourquoi votre Comité a dû aviser aux mesures à prendre sans tarder, car 1947 s'annonce déjà comme lourdement chargé !

Il vous proposera aujourd'hui même de voter une cotisation supplémentaire pour le prochain exercice, en vue d'un redressement partiel.

Le recrutement est encore trop faible pour compenser le vieillissement de la société. Chaque année apporte avec elle un surcroît de charges probables et une augmentation régulière de l'indice de morbidité.

Le fonds capital qui, depuis l'affaire de la Banque de Genève, n'avait cessé de s'accroître et atteignait, à fin 1945, le chiffre de 43 471 fr. 85 tombe à 40 243 fr. 92 au 31 décembre 1946.

La diminution est de 3227 fr. 93.

Sans doute, notre réserve est encore importante, mais nous devons veiller à la maintenir, comme une sécurité nécessaire pour notre Caisse.

Nos collègues Baud et Herbez qui ont bien voulu se charger de contrôler les comptes du caissier, ont pu se rendre compte du travail, de la précision et des qualités nécessaires pour tenir la comptabilité d'une caisse de secours mutuels.

Il faut reconnaître que notre collègue Edmond Martin remplit tous les devoirs de sa charge avec talent, dévouement et exactitude, et ceci depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi je ne saurais terminer ce rapport sans lui adresser ici, en votre nom, l'expression de toute notre gratitude.

Je remercie sincèrement mes collègues du Comité pour leur bienveillante collaboration et forme, en terminant, des vœux pour la bonne marche de la Caisse maladie des Instituteurs genevois, membre de la grande famille des mutualistes suisses.

Genève, ce 19 mars 1947.

Le président : Ad. Lagier.

U. I. G.**COMPTE RENDU****de l'assemblée générale du 19 mars 1947 au « Mirador »**

La séance est ouverte à 17 heures.

La présidente, Mlle Meyer, remercie les nombreuses collègues présentes de manifester ainsi leur intérêt au travail du nouveau Comité.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et adopté.

On passe à l'ordre du jour.

Membres honoraires : sont nommées Mme Dubois, Mlles Nita Dubois et Roeck, qui quittent l'enseignement.

Proposition de Mlle Virieux : Confier à Mlle L. Müller un cours de psychologie de l'enfance (5 ou 6 séances ; finance : 10 fr.). Des listes d'inscriptions circuleront dans les bâtiments.

Une pétition présentée au Conseil d'Etat par le Cartel d'hygiène sociale et morale a été signée par notre présidente. Elle concerne la surveillance des dancings, cinémas, etc... et l'application plus stricte des règlements auxquels sont soumis ces établissements.

M. A. Picot, président du D.I.P., ayant pris lui-même la défense de l'école, en répondant à un article de M. Perret paru dans la « Vie Protestante », le Comité lui a adressé une lettre de remerciements. Mlle Meyer donne lecture de cette lettre, ainsi que de la réponse de M. Picot qui souhaite une entrevue avec notre Comité et en fixe lui-même la date.

Groupe des jeunes : Mlle Forney nous renseigne au sujet de ce groupe formé, sur l'initiative de Mme Frommel, pour examiner en commun les problèmes qui se posent aux « nouvelles ». Un travail précis et pratique se fait par petits groupes et donne lieu à des discussions profitables : mise en commun des difficultés et des moyens d'y parer.

L'exposé de Mlle Forney intéresse vivement l'assemblée.

L'« Ecolier Romand » nous remercie de notre aide et nous demande encore un effort, surtout en ce qui concerne les cadets.

L'union des « Femmes abstinences » nous demande une déléguée pour l'assemblée qu'elle compte organiser à Lausanne au début de l'été. Il y sera question des moyens de rendre plus efficace la lutte contre l'alcoolisme envahissant.

Mlle Charmot, notre déléguée au Cartel et à la Fédération des fonctionnaires, nous donne quelques précisions sur l'organisation de ces deux groupements d'associations. Elle nous soumet la proposition présentée au Cartel par la Fédération : mise en veilleuse du Cartel ou retrait de la Fédération. Elle nous expose, avec une clarté dont nous lui sommes reconnaissantes, le point de vue de la Fédération et les dangers que présente pour nous le maintien du Cartel dans les conditions actuelles. Une vive discussion s'engage, au terme de laquelle l'assemblée confie à notre déléguée la décision du vote.

Enfin, M. Neuenschwander, président de la section des messieurs, nous présente, en le commentant brièvement, le rapport que la « commis-

sion des notes scolaires » se dispose à adresser au D.I.P. Il contient des critiques du système actuel et des propositions tendant à plus de logique et de simplicité dans l'appréciation du travail et de la conduite de nos élèves.

Après avoir remercié M. Neuenschwander, la présidente ouvre la discussion. Plusieurs collègues demandent des précisions au sujet du mode d'attribution des prix dont le rapport ne fait aucune mention. M. N. répond que cette question sera prochainement examinée par une nouvelle commission. Mme Laederach demande que des institutrices des degrés inférieurs fassent partie de cette commission.

Le rapport, mis aux voix, est adopté sans avis contraire.

La séance est levée à 18 h. 35.

Bl. Godel.

NEUCHATEL

NECROLOGIE

Jules Decreuze. La pédagogie est en deuil. Un de ses membres les plus fidèles, les plus assidus à nos assemblées n'est plus. Jules Decreuze s'est éteint après quelques jours de maladie faisant suite à une grippe qui paraissait devoir être bénigne. Doyen des retraités du district, il allait avoir quatre-vingts ans. De santé plutôt fragile, il avait dû abandonner l'enseignement en 1925, après 39 années de services, dont 36 à Boudry, sa ville natale. Il avait débuté à Coffrane en 1886.

Evoquer la vie de Jules Decreuze, c'est retracer l'histoire de la Péda-gogie neuchâteloise pendant le premier quart du siècle. Nommé très jeune au Comité central, il y fut le collègue de Fritz Hoffmann, Vital Huguenin et d'autres vaillants lutteurs dont le souvenir reste vivant dans le cœur des anciens. Après sa retraite, il désira rester membre actif et, en cette qualité, il demeura quelques années encore délégué du district de Boudry au C.C. dont il était devenu le vice-président. La nomination au poste de secrétaire du Fonds scolaire de Prévoyance lui permit de maintenir un contact très étroit avec ses collègues à qui, avec son amabilité coutumière, il donna souvent renseignements ou conseils.

Jules Decreuze laissera à Boudry le souvenir d'un excellent instituteur, d'un citoyen utile, dévoué à la chose publique. Durant cinquante ans, ce qui, sauf erreur, est un record cantonal, il fut secrétaire du Conseil général, et ses procès-verbaux, calligraphiés et rédigés avec la conscience qu'il mettait à toute besogne, sont certainement des modèles du genre. Nonobstant une santé précaire, il avait une grande puissance de travail, et ses fonctions furent multiples : chanteur, ancien d'Eglise, directeur de chant, maître de gymnastique à l'école secondaire, membre de divers comités ou sociétés, assesseur, enfin, de l'Autorité tutélaire, il apporta partout la collaboration précieuse d'un jugement pondéré, d'une ponctualité exemplaire, d'une rectitude parfaite.

Une foule nombreuse d'amis et d'anciens élèves accompagnèrent lundi 24 mars, la dépouille mortelle de notre regretté membre d'honneur. Au temple, après l'oraison du pasteur Beaulieu, M. Marcel Courvoisier, parlant au nom des autorités communales, rendit hommage au parfait

citoyen, à l'homme intègre et droit dont Boudry déplore la perte. M. Alfred Schwaar, représentant du « Chœur mixte », dit un dernier adieu au fondateur et ancien directeur de cette société ; Sam. Zwahlen exprima l'affection et la reconnaissance de la S.P.N. pour un ancien à qui elle doit beaucoup.

Jules Decreuze n'est plus. Nous ne reverrons plus cette figure bienveillante, si familière de toutes nos manifestations. « Les jours de l'homme sont comptés ; ils s'élèvent à soixante-dix et, pour les plus robustes à quatre-vingts ans ». Jules Decreuze n'était pas un des plus robustes ; c'était un fidèle et un courageux. Son exemple et son souvenir nous restent.

Que sa fille, notre collègue, et sa famille veuillent bien accepter le témoignage de notre sincère sympathie.

S. Z.

Mlle Louisa Matile. Dimanche 23 février, un service religieux fut organisé en mémoire de Mlle Louisa Matile, institutrice retraitée, décédée le 12 février, dans sa 85e année, après une pénible maladie, vaillamment supportée.

MM. Ed. Wasserfallen et Etienne Perret retracèrent élogieusement la carrière et la vie exemplaire de Mlle Matile qui fut une personnalité marquante de notre commune.

Brevetée en 1881, Mlle Matile passa quelques années en Allemagne et consacra ensuite toute sa carrière pédagogique à l'école de Rochefort. « Amour et dévouement » fut sa devise. Quarante-deux volées d'écolières bénéficièrent de l'heureuse influence de cette institutrice remarquable.

COMMUNIQUÉ

LA « 6e SEMAINE D'ART BELGE »

Sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des principales autorités, le Comité belge des Congrès internationaux des Arts et du Dessin, aidé par l'Association des Voyages scolaires, avait organisé précédemment plusieurs « Semaines d'Art » dont le succès fut remarquable.

Renouvelant ces heureuses manifestations, une 6e *Semaine d'Art belge* aura lieu du 31 juillet au 8 août prochain ; elle permettra aux participants étrangers et belges de se rendre compte du merveilleux développement des arts en Belgique et de visiter, sans fatigue surtout, ni surcharge, par petits groupes guidés par des licenciés en histoire de l'art et archéologie, un choix de remarquables monuments et musées de Bruxelles, Anvers, Liège, Mons, Gand, Malines, Lierre, Léau, Soignies, Tongres, Louvain et Bruges où ils assisteront au célèbre « Jeu du St. Sang ».

Le comité d'organisation, tout en assurant un grand confort aux adhérents, réduira le coût de la participation au minimum.

S'adresser dès maintenant à la direction des « Semaines d'Art », au professeur Paul Montfort, 310, av. de Tervueren, à Woluwé.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DÉCEPTION ?

Deux seules réponses me sont parvenues à l'appel lancé dans l'*Éducateur* du 1er mars.

Devons-nous en déduire que sur tous les éducateurs de Suisse romande, deux seuls voient et admettent la nécessité d'une éducation communautaire systématique à donner à nos élèves ? Devons-nous en conclure que la formation à la vie sociale des enfants qui nous sont confiés laisse indifférente la totalité des membres du Corps enseignant ?

Si c'était le cas, nous serions obligés de donner raison à ceux qui, par la parole ou par la presse, émettent l'opinion que l'école ne fait rien pour former des futurs citoyens vraiment « libres, solidaires et désintéressés ». Nous tomberions sous le coup des vives critiques qu'on adressait à l'école ces derniers temps.

Nous ne pouvons nous résoudre à le croire. Alors, chers collègues, si ce n'est l'indifférence, est-ce la paresse ? la crainte ? ou peut-être une trop grande modestie qui vous empêche de vous faire connaître et de vous joindre à l'équipe que nous désirerions former pour développer l'esprit et les méthodes de cette éducation, pour mettre en commun, nous les premiers, notre idéal et nos expériences ?

Toutes les bonnes volontés, tous ceux qui ont la foi dans le rôle de l'école comme éducatrice démocratique et sociale, tous ceux qui « désirent faire quelque chose » sont nécessaires. Ne nous contentons pas de faire du bon et beau travail, chacun dans notre petit coin. Il nous faut de plus en plus apprendre, nous aussi, à mettre en commun nos préoccupations, à coopérer *activement*, dans ce domaine particulier, comme dans d'autres.

Je renouvelle donc l'appel lancé le 1er mars et prie instamment ceux qu'il touchera de me le faire savoir.

*Paul Perret, instituteur,
Chaumont (Neuchâtel)*

OU LA LIBERTÉ N'EST PAS L'ANARCHIE

Nous avons été frappé, en lisant l'article de M. Dottrens, par le caractère impulsif et volontiers mordant de sa réplique. Dans sa hâte à nous répondre, notre distingué contradicteur déforme, à l'occasion, notre pensée. Il va même plus loin : il nous attaque avec une passion qui transforme — et nous le regrettons sincèrement — le caractère du débat.

Nous nous demandons, à la réflexion, si M. Dottrens ne s'est pas senti visé par quelques-uns de nos propos. Peut-être ceci explique-t-il cela. Mais que M. Dottrens se rassure ! Il n'y a, dans notre texte, *aucune allusion* à sa personne ou à sa pédagogie. La discussion concerne uniquement les éducateurs et l'enseignement secondaires, et ce qui se passe à l'école primaire ne nous préoccupe pas. Le titre de notre article le prouve clairement.

M. Dottrens, en intitulant sa riposte « liberté ou anarchie ? », pose mal le problème. Par excès de simplification, il néglige certains facteurs essentiels. L'usage de la liberté, en effet, ne conduit pas fatalement à l'anarchie. Les éducateurs individualistes ne manquent ni de tact, ni de raison, ni de conscience professionnelle. Ils font partie d'une communauté dont ils connaissent les exigences et au travail de laquelle ils collaborent, d'une communauté qu'ils servent, avec enthousiasme et persévérence. Nous avons nous-même parlé de *limites tracées par les directions et les programmes*. Notre individualisme n'a donc rien d'*« excessif »* ou d'*« anarchique »*. Nous ne plaidons pas — qu'on s'en persuade ! — la cause de l'anarchie. Nous n'avons pas encore perdu le sens de l'ordre et de la mesure, Dieu merci ! Il nous serait simplement pénible de voir l'éducateur se transformer en une « machine à donner des leçons » (Cf. 1er alinéa de notre article). En bref, discipline pédagogique et individualisme ne s'excluent pas a priori. Une solution de compromis nous paraît parfaitement réalisable.

Nous nous sommes déclaré partisan de l'interversion des sujets dans les classes parallèles d'un même maître. Nous reconnaissons volontiers n'avoir pas été, dans cette partie de notre exposé, assez complet. Il eût été facile, alors, de nous demander des éclaircissements. Au lieu de cela, M. Dottrens nous malmène, au passage ; il nous tourne en dérision en prolongeant notre pensée de manière toute gratuite. Nous allons donc reprendre notre thèse.

Nous envisageons *l'interversion pour certaines disciplines seulement*, pour celles où n'interviennent ni la progression ni la chronologie ; *pour celles, en un mot, où les faits ne s'enchaînent pas logiquement et naturellement*. Prenons l'exemple de la géographie. Quelle « monstruosité » y aurait-il à changer l'ordre d'étude des principaux pays d'un continent ? Quel danger les élèves d'une classe courraient-ils à étudier la géographie de la France avant celle de l'Angleterre, tandis que leurs camarades suivraient l'ordre inverse ? La diversité des sujets à enseigner est un stimulant qu'on aurait grand tort de négliger totalement.

Autre point. Il ne faut pas ramener la pédagogie à un ensemble de règles administratives ou de plans d'études. La conception du « maître-type » et de l'*« élève-type »* ne correspond à rien de réel, car elle néglige l'aspect vivant, pratique et psychologique de la pédagogie. Nous avons, d'ailleurs, déjà mentionné la chose dans notre précédent article (Cf. 3e alinéa avant la fin), et si M. Dottrens ne souffle mot de ce passage, c'est qu'il admet, sans doute, sur ce point, notre opinion...

Il serait souhaitable, certes, que les maîtres pussent traiter tous les sujets inscrits au programme. Mais, pratiquement, ce n'est pas toujours possible : « il faut tenir compte, avons-nous écrit, du degré de réceptivité des classes ». Le rythme de notre enseignement, les élèves le modifient sans cesse par leur lenteur ou leur rapidité à saisir notre pensée. A notre humble avis, mieux vaut reprendre les sujets mal compris — quitte à ne pas tenir exactement l'horaire — plutôt que de « calibrer le travail » à tout prix. L'élève doit assimiler les notions enseignées, et des plans d'études trop rigides ne développeront assurément pas

mieux son entendement. L'éducateur qui s'adapte aux moyens intellectuels de ses élèves n'agit pas précisément à sa guise. Sa pédagogie, que M. Dottrens qualifie d'« empirique », de « périmée » et d'« égoïste », ne sacrifie pas « délibérément » les intérêts des élèves ; elle les sert, bien au contraire. Nous ne pensons pas, enfin, que l'on puisse sérieusement confondre adaptation et anarchie.

Nous en avons assez dit. Nos conceptions pédagogiques ne s'accordent guère, et qu'importe ! L'essentiel, en fin de compte, n'est-ce pas de mettre notre cœur et nos connaissances au service de nos élèves ? Si les moyens diffèrent, le but reste le même.

A nous, maintenant, de l'atteindre...

Maurice Sauty.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LE VÉLO

La bicyclette est actuellement un engin de sport et un véhicule utilitaire si répandu qu'il est facile de l'examiner pour y trouver abondante matière d'étude.

But

Le but primordial du vélo est de **multiplier la vitesse de la marche humaine en utilisant plus efficacement la force musculaire des jambes**.

Etudions de plus près le mécanisme qui transmet le mouvement des jambes à la roue arrière.

Le développement

Les muscles des jambes étant plusieurs fois plus puissants que ceux des bras, il était naturel qu'on utilisât leur musculature, aidée de leur poids, pour peser sur les pédales. Il s'agissait aussi de transformer le mouvement alternatif des jambes en un mouvement rotatif,

celui des roues. C'est grâce aux manivelles (cliché No 1) fixées de chaque côté du pédalier, que le plateau denté a pu commencer à tourner sur son axe. Sur la machine à

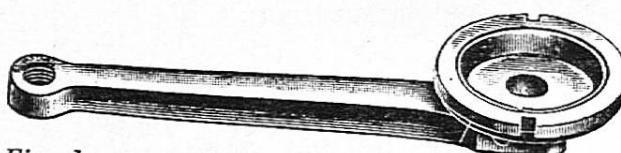


Fig. 1

vapeur, le piston pousse la bielle, articulée comme le genou humain, et actionne la manivelle qui met en marche le volant. Le même mouvement complexe est reproduit par la jambe (la bielle) dont le pied, par la pédale, vient peser sur la manivelle, fixée sur l'axe du pédalier (cliché No 2). Faire deux schémas comparatifs : celui de la machine et celui du cycliste en action sur son vélo.

Mesurons la circonférence décrite par un tour de pédale et mesurons aussi la circonférence d'une roue de vélo du diamètre le plus courant, soit 700 mm. Pendant que, à la main, nous faisons faire à l'une des pédales un tour complet, mesurons aussi sur le sol la distance parcourue par la roue arrière. Nous allons trouver une distance variable suivant les vélos, mais probablement comprise entre 4 m. 80 et 6 m. 30.

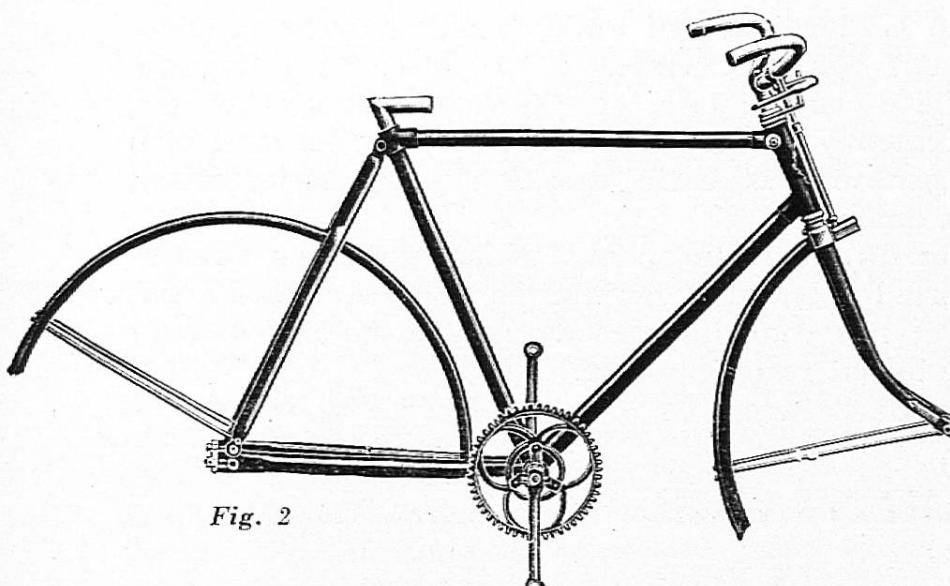


Fig. 2

La longueur habituelle des manivelles étant de 17 à 18 cm. un tour complet de pédale décrit une circonférence variant entre 1,07 m. à 1,13 m. Autrement dit, chaque fois que la jambe parcourt 1,10 m. en moyenne, la roue arrière avance de 4 m. 80 à 6 m. 30 et plus, suivant le rapport des roues dentées : plateau et pignon arrière.

gnon arrière. C'est ce qu'on appelle le *développement* de la machine, qui est assuré par la chaîne reliant le pédalier à la roue motrice. Le plateau denté peut avoir de 36 à 50 dents et le pignon arrière de 13 à 24 dents, rarement plus. Quant au diamètre des roues, il est de 700 mm. pour les bicyclettes de course, de sport et de tourisme, de 650 pour les vélos militaires, de livraison ou de tourisme munis de pneus-ballons.

Pour calculer rapidement un développement, comptons le nombre de dents du plateau denté, puis du pignon arrière, ainsi que le diamètre de la roue motrice.

Soit x ce développement ; nous aurons la proportion suivante avec $P = 46$ dents ; $p = 18$ dents ; $d = 700$ mm.

$$\frac{46}{18} = \frac{x}{70 \times \frac{22}{7}} \text{ ou } \frac{46}{18} = \frac{x}{220}$$

$$\text{Développement ou } x = \frac{220 \times 46}{18} = 4,96 \text{ m. environ.}$$

Le dérailleur

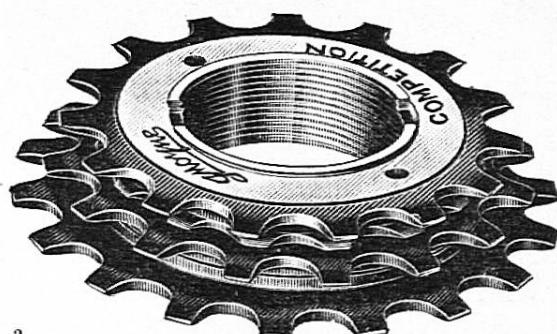


Fig. 3

Un câble actionné à la main depuis l'avant du cadre permet de faire dérailler la chaîne de l'un à l'autre pignon (cliché No 4). Le dérailleur permet donc un changement de vitesses analogue à celui employé sur les véhicules à moteur, ce qui a gagné au vélo de nouveaux et nombreux adeptes.

Le système dit du *dérailleur* permet d'avoir à volonté trois ou même quatre développements différents sur la même machine à condition de fixer au moyeu arrière un ensemble de trois à quatre pignons (cliché No 3) donnant avec le pédalier les rapports voulus.

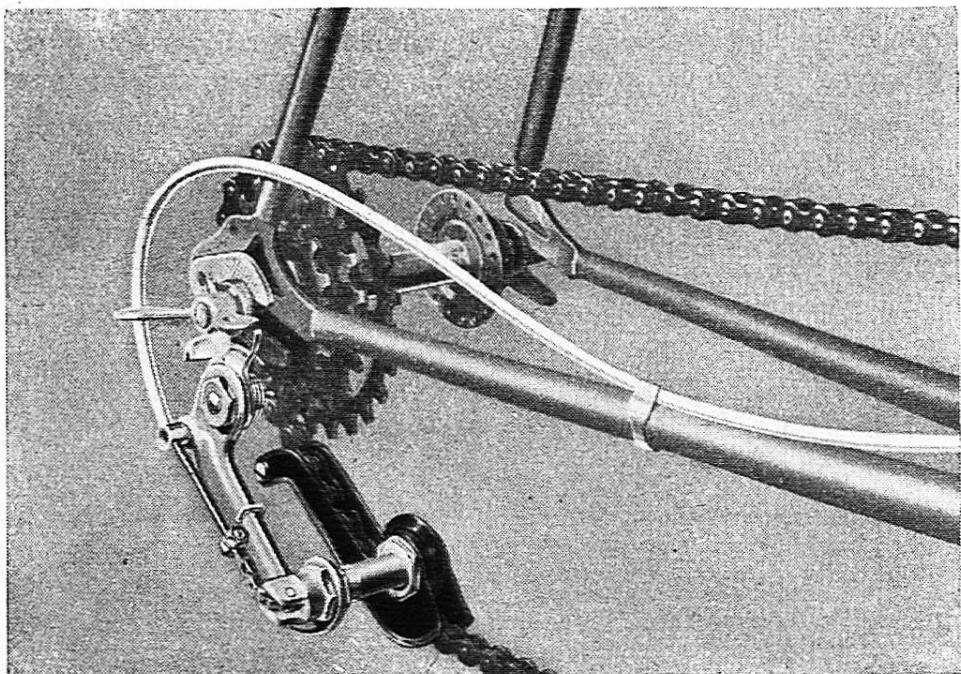


Fig. 4

Les roulements à billes

Sur n'importe quel véhicule roulant, la principale cause de résistance à l'avancement est, aux vitesses modérées, le *frottement*. Il se produit partout où deux surfaces, l'une fixe et l'autre mobile, doivent glisser rapidement l'une sur l'autre. Pendant longtemps on y a remédié

en intercalant constamment une pellicule de graisse ou d'huile entre les deux surfaces en contact (exemples: moyeux de roues de chars, axes de poulies, pistons et guides de soupapes, etc.). Mais l'invention qui permit de diminuer le frottement au minimum et qui, d'un même coup, réduisit l'entretien et l'usure, fut la mise au point du *roulement à billes*. Il se compose d'un certain nombre de billes d'acier, insérées sur une couronne (cliché No 5) ou simplement contenues dans une cuvette d'acier (cliché No 6) et retenues par un cône d'acier également (cliché No 7). L'usure est réduite au minimum parce que chaque bille supporte sa part du

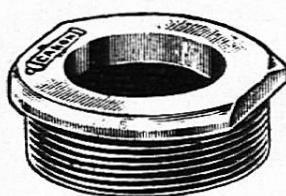


Fig. 5

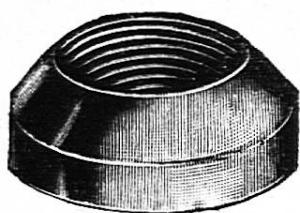
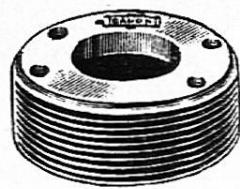


Fig. 7

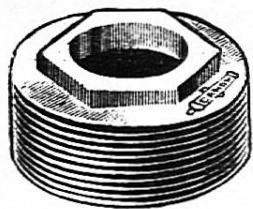


Fig. 6

poids de l'axe en roulant sur elle-même sans rencontrer de résistance. Le pédalier (cliché No 8) possède deux roulements, à chaque bout de

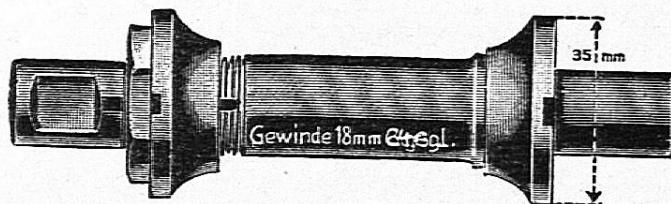


Fig. 8

l'axe, tout près de la manivelle, les roues en ont deux chacune (cliché No 9), les axes des pédales (clichés 10 et 10 a) et la direction également, ce qui porte à 12 le jeu des roulements montés sur un vélo.

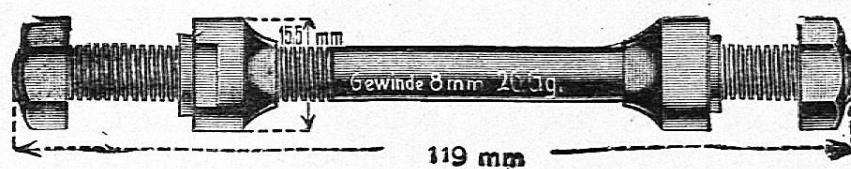
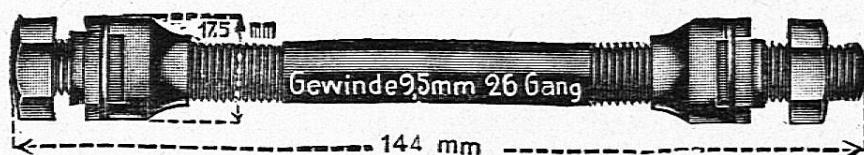


Fig. 9

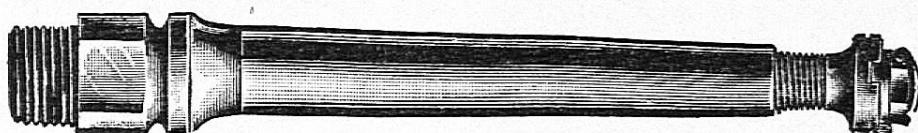


Fig. 10

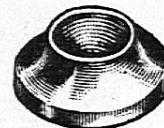


Fig. 10 a

Questionnaire

Observations :

Combien parcourt-on de km. dans l'heure, en vélo, sans effort, sur une route horizontale ?

Effectuer à une allure régulière et normale 10 km. en vélo sur un parcours sensiblement plat ; noter le temps employé, puis refaire à pied, dans le même temps, une partie du trajet : comparer les deux distances et énoncer leur rapport (3 à 1, 4 à 1 ou même 5 à 1 pour un cycliste entraîné).

Renouveler plusieurs fois l'expérience sur des routes différentes afin de vérifier la constance des rapports obtenus.

Le développement :

Qu'est-ce qu'une machine simple ? En citer quelques-unes. Quel est le but du vélo ? (Se référer aux observations.)

Comment appelle-t-on le mouvement des jambes ? Et celui du pédalier ?

Par quelle pièce intermédiaire le mouvement des jambes s'est-il transformé en mouvement rotatif ?

Où les manivelles sont-elles fixées ?

Comparativement à la machine à vapeur, quel rôle jouent les jambes ?

Faire deux schémas comparatifs : celui du fonctionnement de la locomotive à vapeur et celui du cycliste en action sur les pédales.

Mesurer : a) la circonférence décrite par un tour de pédale ; b) la circonférence d'une roue de vélo de 700 mm. de diamètre : $\pi = 22/7$; c) la circonférence d'une roue de vélo militaire.

Mesurer sur le sol la distance parcourue par la roue arrière pendant 1 tour complet d'une pédale.

Compter les dents du plateau denté. Compter celles du pignon arrière. Quel rapport trouve-t-on ?

A l'aide de ce rapport, calculer le développement de la machine (en faisant le produit de ce rapport par la circonférence de la roue).

Quel est le rôle de la chaîne ?

Le dérailleur :

Combien le plateau denté peut-il avoir de dents ? Et le pignon arrière ?

Sur un vélo quelconque, pourvu d'un dérailleur, compter le nombre des dents du plateau denté et celui des pignons arrières. Quels développements obtient-on ?

Faire cette recherche et ces calculs avec plusieurs machines différentes.

Avec un plateau de 48 dents et des roues de 700 mm., quels pignons faudra-t-il employer pour avoir les 3 développements suivants : entre 4.80 m. et 4.90 m., entre 5.40 m. et 5.60 m., entre 6.10 m. et 6.30 m. ?

Comment empêcher que la chaîne ne se coince entre les rayons et le grand pignon arrière, en cas de déraillement exagéré ? (Voir certains vélos de course.)

Les roulements :

Quel est, à part l'air, le plus grand obstacle à l'avancement ? Qu'est-ce qu'un coussinet ? Qu'est-ce qu'un métal anti-friction ?

Examiner une bille, sa densité, son poli, sa forme. Quelle est la tolérance admise entre les diamètres des billes d'un même roulement ? Pourquoi ?

Qu'est-ce qu'une couronne ? une cuvette ? un cône fixe ? un cône réglable ?

Quand doit-on changer les billes ? les cuvettes ? les cônes ? Qu'est-ce qu'un cône ou une bille piqués ?

A quoi reconnaît-on qu'un axe de roue est bien en place et que les billes roulent parfaitement et *sans jeu* ?

Quels sont les emplacements des divers roulements à billes du vélo ?

Comment entretenir en bon état n'importe quel roulement ?

A. Ogay.

TEXTES

LA DRAISIENNE, INVENTION DU BARON DE DRAIS

Au cours du mois de juillet 1817, on vit sur la route de Mannheim à Karlsruhe un fort curieux véhicule inconnu jusqu'à ce jour ; il s'agissait du nouvel engin de locomotion du baron de Drais, inspecteur des eaux et forêts. L'invention fut accueillie favorablement, mais personne ne prévoyait que cette machine, qui avait tout au plus l'air d'un jouet ou d'un engin de gymnastique, se développerait si considérablement un jour.

La draisienne, comme on l'appela, se composait d'un cadre de bois, de deux roues et d'un siège à ressort ; une direction à pivot permettait de tourner la roue avant à gauche et à droite. Mais elle ne possédait aucun mécanisme à pédales et les premiers cyclistes étaient forcés d'avancer à grands pas ou de faire le plus de chemin possible en donnant l'élan avec les pieds, puis en repliant les jambes ; ils protégeaient le bout de leurs souliers en y adaptant une pièce métallique. Cela devait être fort comique et l'on ne s'étonnera pas que les journaux de l'époque aient publié maintes satires et caricatures. *Almanach Pestalozzi 1942.*

LE VÉLOCIPÈDE AU COURS DU XIX^e SIÈCLE

En 1855, le vélocipède apparaît. Les roues sont en bois, cerclées de fer. Celle d'avant porte sur son axe un pédalier. Le cadre est en fer plein. Au total, l'engin pèse 30 ou 35 kg., ce qui rend le démarrage pénible. C'est lourd, gauche, cahotant, bruyant, éreintant, mais enfin cela marche. On perfectionne : la roue de bois devient une roue de fer moins lourde. Le bandage en fer des roues cède la place à un bandage de caoutchouc plat. La roue d'avant grandit de plus en plus et celle d'arrière se fait de plus en plus petite.

Vers 1876, le vélocipède est devenu le grand bi. Le grand bi ne pèse que 15 kg., mais il a un grand défaut, causé par la hauteur excessive de sa roue avant qui mesure environ 1 m. 50. Les pelles sont terribles. De plus, la mise en selle demande une souplesse presque acrobatique.

Mais, vers 1885, la bicyclette entre en scène et, en moins de trois ans, met le grand bi hors de combat. Elle présente en effet un avantage écrasant ; elle est multipliée. Un seul tour de pédale détermine deux, trois ou quatre tours de roue¹. Enfin, le pneu, puis la roue libre viennent lui donner la forme qu'elle conserve encore.

A. Carlier (L'homme, la route, le rail).

Textes choisis par Mlle D. Jeanguenin.

Filleul des Sociétés pédagogiques romandes. L'« Ecolier Romand » tient à exprimer sa reconnaissance à toutes les institutrices et à tous les instituteurs du pays romand qui s'emploient à le faire pénétrer dans les familles, lui permettant ainsi d'accomplir sa mission éducative. L'effort est à recommander chaque année, mais la joie des enfants et le profit qu'ils en retirent ne sont-ils pas la meilleure des récompenses ?

¹ Malgré cela, les cyclistes ne furent pas à l'abri des risées et des injures. Dans les campagnes, on lançait les chiens contre les audacieux qui durent se munir de pétards pour s'en débarrasser. *(Almanach Pestalozzi)*

HORAIRES DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale (non comme imprimé). Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

Ed. 2

BON

Envoyez-moi gratis horaires des cours

Nom :

Adresse :

Adresse sur la carte postale :

FLAWA Fabriques suisses d'objets de pansement et d'ouates S.A., FLAWIL

Graines d'Elites
A. Devaud-Duillemin

rue Centrale 5
Lausanne
Maison soumise
au contrôle fédéral
Catalogue envoyé franco

L'Institut catholique « SANT'ANNA » Lugano

offre aux jeunes filles un séjour agréable pour apprendre la langue italienne, les branches commerciales (en allemand), la musique, la peinture et tous les ouvrages manuels : instruction et éducation fort soignées et modernes. Demandez les prospectus à la Direction.

Les grands spécialistes du

Porte-plume à réservoir

et du

Stylo à bille

Nouveau !

Stylo à bille BIRO

avec encre rouge

F. Kaisere & fils
S.A. 18 RUE DE BOURG LAUSANNE

J. A. — Montreux

Nationale Suisse
Berne

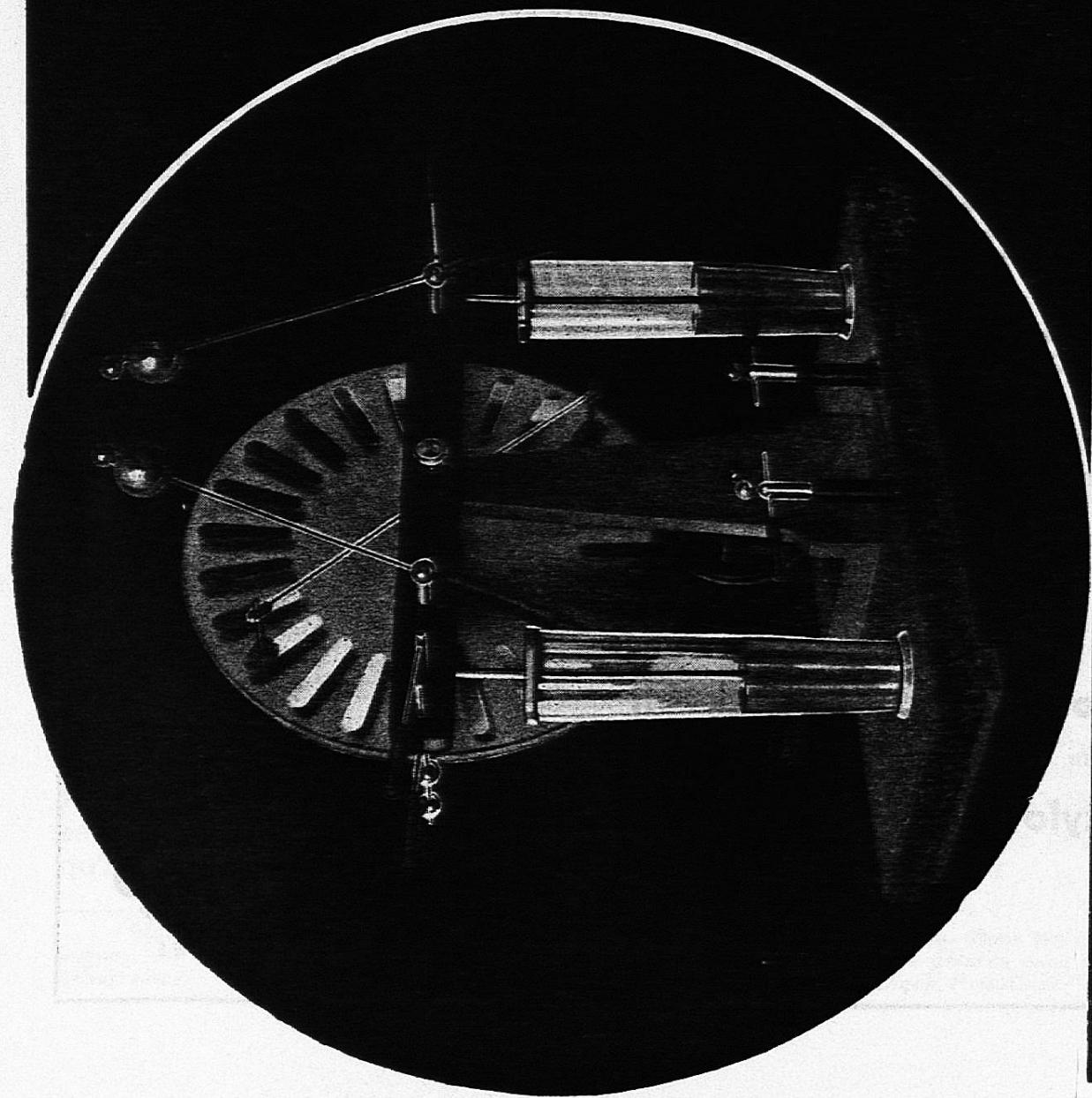


APPAREILS DE PHYSIQUE

DE

Mes appareils répondent aux exigences
des programmes d'enseignement de tous
degrés et dans les domaines les plus
divers:

MÉCANIQUE
ACOUSTIQUE
CHALEUR
OPTIQUE
MAGNÉTISME
ÉLECTRICITÉ etc.



Foire d'échantillons de Bâle
du 12 au 22 avril 1947: Stand 2665, Halle IIIb

ARTHUR UTZ / ATELIERS POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS DE PHYSIQUE / BERNE

6
MONTREUX, 12 avril 1947

LXXXIII^e année — N° 14

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

EDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



L'écolier suisse dessine
avec le compas suisse

Kern
AARAU, le meilleur
depuis 125 ans.

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE SECTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE CULTURE GÉNÉRALE

Début de l'année scolaire : 23 avril à 8 heures. La direction renseignera sur demande,
avenue de Belmont 39, Montreux

La craie particulièrement tendre
répondant à tous besoins. Livrée
dans nos nouveaux emballages
sans sciure et protégée contre
la poussière.

PLÜSS-STAUFER SA
OTRINGEN

